

Conseil municipal du Mardi 08 septembre 2026
COMPTE-RENDU

DE202609-648 : Mise en place du tri hors foyer & de la convention entre Grand Bourg Agglomération pour les communes adhérentes

Madame le Maire rappelle le choix fait par la commune de bénéficier du partenariat avec GBA auprès de CITEO pour l'équipement de la commune du tri hors foyer.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage pour une l'économie circulaire (dite loi "AGEC") prévoit la généralisation en 2025 de la continuité du geste de tri en permettant aux usagers de trier en dehors de leur foyer : parcs, centres-villes, ERP (stades, gymnases...), mais il n'y a pas toujours les contenants / poubelles permettant le tri.

CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques, contribue à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Ainsi en 2025, CITEO a publié un appel à projet visant à •

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte (abri-bacs, abri sacs, corbeilles...) permettant un geste de tri en dehors du foyer des usagers ;

- Encadrer les critères de réussite d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par CI TEO au cours des cinq dernières années.

Grand Bourg Agglomération a répondu à l'appel à candidature en tant que porteur de projet et interlocuteur unique auprès de CITEO pour l'ensemble du territoire (hors ville de Bourg-en-Bresse) pour bénéficier de subventions à l'équipement et a été lauréat.

En effet, différents équipements peuvent être partiellement financés à l'acquisition. Grand Bourg Agglomération bénéficiera des soutiens de CI TEO qui seront ensuite reversés aux communes au prorata des équipements commandés sur présentation des factures.

Pour cela, une convention de groupement « Coordination dans le cadre de l'accompagnement technique et financier proposé par CI TEO en matière de déploiement de la collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation Hors Foyer » doit être signée entre Grand Bourg Agglomération et les communes, ceci afin de préciser les modalités de l'accompagnement de CI TEO et de Grand Bourg Agglomération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune de Vandeins au groupement proposé par Grand Bourg Agglomération dans le cadre de l'accompagnement proposé par CIT EO en matière de déploiement de collecte pour le recyclage des déchets des emballages ménagers et des papiers graphiques issus de la consommation hors Foyer.

APPROUVE le projet de convention de groupement avec Grand Bourg Agglomération tel qu'il figure en annexe .

AUTORISE Monsieur/madame le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de groupement avec Grand Bourg Agglomération.

Annexe 4 : Synthèse des missions de chaque partie

DE202609-649 : Décision modificative n°1 budget communal 2026

Madame Le Maire propose au Conseil municipal de ce jour de faire une décision modificative afin d'honorer les factures du SIEA pour l'éclairage LED consistant en des dépenses et des recettes compte tenu de la subvention sur ces travaux déduits du montant facturé :

Section de Fonctionnement :

sens	Chapitre		Art.	Libellé Article	Montant
D	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	6 868,00 €
D	011	Charges à caractère général	615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	523,00 €
D	66	Charges financières	6618	Intérêts des autres dettes	712,00 €
Total Fonctionnement Dépenses					8 103,00 €
R	75	Autres produits de gestion courante	75888	Autres produits divers de gestion courante	8 103,00 €
Total Fonctionnement Recettes					8 103,00 €

Section d'investissement

sens	Chapitre		Art.	Libellé Article	Montant
D	16	Emprunts et dettes assimilées	168758	Autres dettes - Autres groupements	2 655,00 €
D	21	Immobilisations corporelles	2131	Constructions bâtiments publics	7 702,00 €
D	21	Immobilisations corporelles	2152	Installations de voirie	-9 772,00 €
D	204	Subventions d'équipement versées	204182	Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	6 283,00 €
Total Investissement Dépenses					6 868,00 €
R	021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	6 868,00 €
Total Investissement Recettes					6 868,00 €

Ecritures d'ordre :

sens	Chapitre		Art.	Libellé Article	Montant
D	041	Opérations patrimoniales	204182	Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	35 600,00 €
R	041	Opérations patrimoniales	168758	Autres dettes - Autres groupements	35 600,00 €

Après discussion, le Conseil municipal à l'unanimité ;

ACCEPTE la modification de la nouvelle affectation comptable et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Questions diverses

☞ GBA nous demande de leur communiquer le nom d'un référent communal pour la thématique « Sport de nature ». Cette personne sera le contact privilégié de la Direction du tourisme pour les sujets autour de la randonnée pédestre, du VTT, du vélo, etc.... M. Fontaine Jean-Michel se propose pour être le référent communal.

☞ Il a été constaté que la désignation des membres de la CCID par la Préfecture se compose pour les titulaires uniquement d'élus et pour les suppléants que d'administrés.

☞ Mme Le Maire fait une présentation de la situation financière du RAM pour l'année 2025. Le coût s'élève à 23 257.18€ dans sa globalité, avec 7 assistantes maternelles en exercice la commune de Vandeins à un coût de participation s'élevant à 4 284.22€.

Le ménage dans la salle du RAM, à ce jour, n'est plus fait par la commune, mais par les utilisatrices. La commune envisage l'embauche d'un agent technique pour le ménage et les états des lieux de la salle des fêtes.

☞ L'association Bulle d'air et la MSA Alpes du NORD lancent la 2^{ème} édition de la Marche connectée « Pas à pas pour les aidants » **du 22 septembre au 06 octobre pour soutenir les aidants**. Ce défi est gratuit et accessible à tous. L'information sera publiée sur panneau Pocket pour ceux souhaitant s'inscrire.

☞ Présentation des devis suivants :

- SAS GRANGER pour la salle des fêtes, remplacement du lambris d'un montant de 8 934.40€ ht et pour l'école remplacement de la descente en zinc pour un montant de 552.40€ ht.
- Etude de la proposition de la Région Rhône Alpes Auvergne montant forfaitaire maxi de 10 000€ et EDF 400€ par appareil pour la campagne plan climatisation des bâtiments communaux. Date limite de retour des dossiers le 30 septembre. A ce jour nous sommes dans l'attente de devis.

☞ Le nouveau columbarium est en cours de montage, ces travaux devraient être finit pour la Toussaint.

☞ Suite à la campagne de recrutement pour le remplacement de Claudie BREVET faisant valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2026 et le départ à la retraite progressive au 1^{er} janvier 2027 de Nadine COLLETTA, une nouvelle secrétaire Amandine GENESSAY commencera son tuilage le lundi 14 septembre 2026.

Agnès MALECKI vient en renfort pour aider à la cantine et au service des repas, pour cette année scolaire.

Le SIVOSS est à la recherche d'une 4^{ème} personne pour renforcer l'équipe, notamment en surveillance dans la cour 2h/jour comme à Montcet.

☞ Les cours de sport B2MW et de YOGA ont repris. Julie MALECKI demande un deuxième créneau horaire pour le yoga le lundi soir.

☞ La Région Rhône-Alpes Auvergne a lancé le 11 décembre 2025 son PASS'REGION SENIORS. Il s'agit d'une carte gratuite pour les plus de 65 ans, leur permettant de bénéficier de nombreux avantages (culture, sport, tourisme, restauration).

☞ Le nouveau décret 2026-590 du 5 juillet est entré en vigueur pour la tenue du registre CCAS. Il modifie les modalités de gestion du registre communal pour les personnes vulnérables. Ces évolutions réglementaires sont susceptibles d'avoir des incidences sur la conformité du traitement des données. Colette Morel-Paclet et Marie-Claude BERTILLOT vont participer à une formation sur le RGPD le mardi 15 septembre.

☞ Mise en service de la borne IRVE

La séance est levée à : 22h20

Le prochain conseil sera le : lundi 12 octobre à 19h00